Nations Unies S/PV.4246



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4246e séance

Mercredi 13 décembre 2000, à 12 h 50

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Ahsan
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Stoffer
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2000/1138)

00-79444 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2000/1138)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, document S/2000/1138.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/1177, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'informe les membres du Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil, j'ai rencontré des représentants des parties qui m'ont confirmé qu'ils maintenaient leur position bien connue concernant ce point de l'ordre du jour du Conseil. Sur la base de ces rencontres, en tant que Président, avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai tiré la conclusion que le Conseil peut statuer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1331 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.